



agricole à base de « Chlorpyriphos » (Géoparc Jbel Bani)

L'ONSSA réexamine les autorisations de mise sur le marché national des pesticides à usage agricole à base de « Chlorpyriphos » (Géoparc Jbel Bani) L'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires (ONSSA) soumettra les résultats de l'évaluation de la matière active « Chlorpyriphos » à la commission nationale des pesticides à usage agricole qui statuera, lors de sa réunion prévue en juillet prochain, sur le devenir de cette matière active au niveau national. Il est à préciser que l'ONSSA avait déjà initié le processus de réexamen de cette matière active et en a informé les sociétés détentrices des homologations et ce conformément à la réglementation et aux procédures en vigueur. Ce réexamen fait suite aux nouvelles données scientifiques sur cette substance ayant abouti récemment à son interdiction par l'Union Européenne. Bien que cette dernière ait maintenu les limites maximales des résidus (LMR) prédéfinies de cette matière active sur les denrées alimentaires à leurs niveaux actuels, elles passeront à la limite de quantification pour tous les produits alimentaires dès octobre 2020. Le réexamen du « Chlorpyriphos » au Maroc conduira soit au retrait définitif de l'homologation des pesticides contenant cette substance ou, le cas échéant, à la restriction à des usages très limités et règlementés. Il est à souligner que les pesticides agricoles à base de « Chlorpyriphos » restent autorisés dans plusieurs pays à travers le monde. Pour rappel, dans le cadre de la commission nationale des pesticides à usage agricole,



l'ONSSA procède régulièrement au réexamen des matières actives qui entrent dans la composition des pesticides à usage agricole, et ce afin de renforcer la sécurité sanitaire des produits alimentaires. Le 05 Mai 2020 Source web par : hespress